

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Nicolas BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/006

OBJET : Convention d'adhésion au service commun d'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.) - Avenant n°1.

Monsieur PRESLE rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée au service commun d'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.) de Clermont Auvergne Métropole depuis 2017 par une convention d'adhésion.

Par délibération en date du 24 mai 2023, le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun des A.D.S. a été acté pour une durée de trois ans et arrive à échéance au 30 juin 2026. Toutefois, compte tenu des élections municipales à venir, il est préférable d'attendre la mise en place des nouvelles instances pour définir les modalités d'une nouvelle convention d'adhésion au service commun d'A.D.S.

Aussi, lors de sa séance du 14 novembre 2025, le Conseil Métropolitain a autorisé la signature d'un avenant à la convention actuelle permettant de la prolonger de 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les communes adhérentes sont maintenant invitées à délibérer pour accepter cette proposition d'avenant n°1 avant fin mars 2026.

Après avoir indiqué à l'assemblée que cette proposition présentée à la commission « urbanisme, travaux, environnement » lors de sa séance du 9 décembre 2025 a reçu un avis favorable, Monsieur PRESLE invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols tel qu'annexé à la présente délibération,
- Et autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 18 décembre 2025
Reçu en préfecture le 18 décembre 2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.